



AGRIBIO 06



MAEC – Gestion pastorale

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre les enjeux de biodiversité existant sur ses parcelles
- Comprendre l'impact de ses pratiques de pâturage sur les milieux et les espèces

CONTENU

- Tour de table
- Points administratifs relatifs à l'engagement MAEC: PAC, télépac, les nouveautés des MAEC, contrôles administratifs
- Ecologie des espèces et modalités de préservation : habitats, cycles de vie, alimentation, mesures de gestion proposées
- Gestion pastorale et biodiversité : gestion en alpage
- Retours d'expérience et réflexion collective sur le cas concret d'un alpage sous MAEC : présentation des contraintes et des enjeux de biodiversité, propositions collectives, mise en regard avec la MAEC
- Clôture : point sur la journée, évaluation collective

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MATÉRIELS

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques avec diaporama de présentation
- Fiches/ brochures concernant les espèces discutées
- Echange et partage d'expériences entre intervenant et participants
- Supports vidéo
- Cas pratique d'étude
- Visite de terrain si le temps le permet

Moyens matériels :

- Vidéoprojecteur
- Paperboard et feutres

INFOS PRATIQUES

Lieu : Saint-Martin-d'Entraunes (06470)

Sessions : 7 novembre 2024 ; 8 novembre 2024

Durée : 7 heures

Horaires : 9h00 - 18h00

Repas : pris en charge par la CCAA

Intervenant : **Éric BELLEAU**, vétérinaire conseil du GDS04

Responsable de formation : **Agnès SARALE**, animatrice en productions animales, agribio06.agnes@bio-provence.org // 06 64 42 07 97

Public : Agriculteurs installés et porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

Prise en charge à 100 % par les fonds VIVEA

190 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

160 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : *A la fin* : évaluation des acquis et de la satisfaction.

Besoin de vous faire REMPLACER ?

Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription :** 31/10/2024.
- **Inscription** via le formulaire [ICI](#)
- **Conditions Générales des Services (CGS)** à lire [ICI](#)
- **Nombre de stagiaires :** maximum de 15
- **Délais d'annulation :** le stagiaire peut annuler jusqu'à 14 jours avant le début de la formation (détail dans les [CGS](#)). Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour toute personne en situation de handicap (PSH), nous contacter.**